

COMMUNE D'YZERON

DECISION DU MAIRE n° 2023-20
du 11 Septembre 2023

Madame la Maire,

- Vu le Code Général des Collectivités Territoriales, notamment son article L 2122-22,
- Vu la délibération du Conseil Municipal du 14 septembre 2020 par laquelle le Conseil Municipal a fixé des fourchettes de tarifs s'appliquant aux activités proposées par l'espace jeunes,

DECIDE

Article 1 : Durant la période du 22 septembre au 06 octobre 2023 les tarifs suivants sont appliqués à l'espace jeunes, pour les activités réalisées à l'intérieur du local et à l'extérieur :

Dates	Activités	Tarifs
22/09/2023	Apéro dinatoire	2 euros
29/09/2023	Hamburger + frites	5 euros
06/10/2023	Concours de pizza	4 euros

Cette décision sera portée à la connaissance du Conseil Municipal lors d'une prochaine séance.

Madame la Maire,
Agnès NELIAS

Transmise en préfecture le : 12 SEP. 2023
Notifiée le : 12 SEP. 2023
Affichée le : 12 SEP. 2023

